



CONSEIL SUPERIEUR DE TRANSITION

Cotonou, le 30 Mars 2025

Cher.es Devancier.es,

Chers frères et Sœurs en Christ,

Depuis le 20 février 2025, de par une solennelle initiative du Président de la République du Bénin, un nouveau vent souffle sur l'**Église du Christianisme Céleste**.

Le Chef de l'État Patrice TALON, vu le schisme dans l'Église a décidé d'en rassembler toutes les différentes tendances et leurs hiérarchies respectives aux fins de l'unification, chose paraissant impossible depuis bientôt 40 ans.

Qu'il vous souvienne qu'il a plu à l'Éternel notre Dieu de rappeler à lui son missionné SBJ OSHOFFA en septembre 1985. Depuis lors, l'Église connaît des divisions, des tribulations et une perte de crédibilité.

La gestion des finances et des sites religieux est au fil des temps devenue un point de discorde.

La banalisation des grades et des responsabilités à divers niveaux a gravement entamé le rayonnement et le crédit de l'ECC.

Aujourd'hui, par la grâce de Dieu, une nouvelle dynamique est amorcée pour réaliser l'unité de l'ECC et pour aussi structurer et améliorer sa gouvernance.

Désormais, un Conseil Supérieur de Transition (CST) est mis en place qui comprend deux (02) organes : Le Sacré Collège et le Secrétariat Exécutif. Ce Conseil est chapeauté par les deux Révérends Pasteurs (Emmanuel M. F. OSHOFFA et Benoît B. ADEOGOUN) des deux sièges, réunis dans le " sacré collège".

Ledit Conseil dispose des pleins pouvoirs pour conduire pendant un an maximum l'Église.

Le CST devra notamment relire, voire toiletter nos textes, revisiter les rites et la liturgie pour les uniformiser. Il propose une organisation cléricale et définit une nouvelle gestion administrative et financière de l'Église.

Le Conseil devra recenser nos sites religieux et lieux de pèlerinage et s'assurer de leur idoine exploitation.

Il est important de rappeler que le CST ne devra en aucun cas toucher au Dogme de l'ECC.

Le Conseil est composé de quinze (15) membres dont les deux (02) Révérends Pasteurs du Nigeria et du Bénin ; quatre (04) hauts responsables du Bénin dont un (01) en opposition avec le Siège de Porto-Novo ; cinq (05) hauts responsables du Nigeria dont un

(01) en opposition avec Imèko ; deux (02) représentants de la Côte d'Ivoire ; un (01) représentant du Togo et un (01) représentant du Chef de l'État qui devrait assurer la trésorerie du Conseil.

Le Conseil Supérieur de Transition durant son mandat devra obtenir avant chaque décision l'approbation des deux (02) Révérends OSHOFFA et ADEOGOUN.

Ainsi, les décisions et choix du Conseil devront être pris par consensus.

Outre le CST, **cinq (05) Commissions techniques ont été mises en place.**

Les Présidents de ces commissions seront des membres du CST.

Toutefois, deux (02) présidences de Commission reviennent à la Côte d'Ivoire.

Le CST devrait être installé le 23 ou 24 avril à Cotonou en présence des Révérends OSHOFFA et ADEOGOUN et des grands dignitaires qui le souhaiteraient.

Cette installation marquera alors le début du mandat du Conseil Supérieur de Transition.

NB : Le siège du CST sera à Cotonou. Cinq (5) des membres du CST seront au Secrétariat Exécutif pour assurer la permanence des travaux et la coordination des commissions.

Les moyens de fonctionnement, Immeuble, logistique et appuis financiers (exceptés salaires ou rémunérations) seront assurés par l'État du Bénin dans les formats et les limites qui conviennent.

Telle est la synthèse des travaux du Comité restreint mis en place par le Président de la République du Bénin, son Excellence Patrice TALON pour l'unification et la réforme de la gouvernance de l'ECC depuis le 20 février 2025.

Dieu bénisse l'Église du Christianisme Céleste et le Président Patrice TALON.

[Cellule Indépendante de Communication du CST](#)